

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 20**Pouvoirs : 05**Excusé : 01**Absent : 03**Qui ont pris part**à la délibération : 25*

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 15 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux novembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles ; M. DEDONS Fabrice donne pouvoir à M.TOULOUSE ; Mme ASNARD Majorie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie ; M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan ; M. DEZEREAUD Phillippe donne pouvoir à M.CALMET Pierre.

Excusé : M. SAUVAT Sébastien.

Absent : M. BLANC Romain ; Mme SAUQUET ; MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : M.FRANCHESCHINI Damien.

1. DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LE PROJET DE RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX ET LA CREATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS – ANNEE 2024

Monsieur le maire rappelle à mesdames et messieurs les conseillers municipaux qu'en date du 22 juillet 2024, le conseil municipal a voté la délibération relative au fonds de concours métropolitain pour l'année 2024.

Monsieur le maire précise à l'assemblée qu'il souhaiterait apporter des modifications sur l'opération « travaux de réfection des bâtiments communaux ». En effet, les travaux de réfection totale de la toiture de la crèche « Les Lucioles » ne peuvent être réalisés cette année et seront planifiés durant la fermeture de la structure au mois d'août 2025.

Aussi, monsieur le maire propose de remplacer ce projet par les travaux suivants : remplacement des deux portails au sein du groupe scolaire de l'Orée du Bois.

Les montants estimés pour la réalisation de ces projets sont les suivants :

- travaux au sein de l'école élémentaire Louis Clément, escaliers de secours :
total : 15 920,00 € HT soit 19 904,00 € TTC ;

- création d'un distributeur automatique de billets :
total : 39 936,21 € HT soit 47 923,46 € TTC ;

- travaux de réfection de bâtiments communaux (PAC et portails) :

total : 52 168,56 € HT soit 62 602,27 € TTC, sachant que le devis prévisionnel du remplacement des deux portails s'élève à 11 594,00 € HT.

Monsieur le maire informe que le projet total est estimé à **108 024,77 € HT** soit un montant prévisionnel de 130 429,73 € T.T.C.

FONDS DE CONCOURS - 2024				
	Dépenses H.T		Recettes H.T	%
Travaux au sein de l'école élémentaire Louis Clément, escaliers de secours	15 920,00 €	Métropole TPM - FDC 2024	50 000,00 €	46,28
Création d'un distributeur automatique de billets - Place des Résistants	39 936,21 €	Autofinancement	58 024,77 €	53,72
Travaux de réfection des bâtiments communaux (PAC et portails) - club de plongée, école élémentaire de l'orée du bois et local foyer patriotique	52 168,56 €			
TOTAL	108 024,77 €	TOTAL	108 024,77 €	100

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser monsieur le maire à solliciter dans le cadre du fonds de concours, une aide financière d'un montant de 50 000,00 € auprès de la métropole Toulon Provence Méditerranée.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT